faits pour assurer la défense du Canada, tant à l'Est qu'à l'Ouest, de manière à protéger parfaitement le pays, tout en ne pesant pas trop lourdement sur le peuple. (Ecoutez! écoutez!) Ces négociations se poursuivent encore à l'heure qu'il est,-elles ne sont pas encore terminées,- et il doit être évident, pour tous ceux qui ont lu cette courte analyse des débats du parlement impérial, qu'il est de la plus haute importance que le Canada soit représenté en Angleterre dans le moment actuel. (Ecoutez! écoutez!) 11 doit être évident pour tout le monde que quelques uns des principaux membres de l'administration devraient être en Angleterre pour veiller aux intérêts du Canada, et pour conclure ces négociations sans perdre de temps. (Ecoutez! écoutez!) Il est désirable, comme je l'ai dit hier, que les deux questions de fédération et de défense soient discutées en même temps, et il faut saisir l'occasion de constater exactement quelle est la position de l'Amérique Britannique du Nord relativement au degré de confiance qu'elle peut avoir dans le gouvernement impérial dans un sens politique, ainsi qu'à l'égard de la défense du pays. Il ne devrait done y avoir aucune perte de temps quelconque, et, dans ce but, le gouvernement demandera à cette chambre, -comme la discussion dure déjà depuis longtemps, et qu'un grand nombre de membres ont parlé sur le sujet, -qu'elle diffère le moins possible à en venir à une décision sur la question. Comme de raison, le gouvernement ne veut pas essayer de fermer la porte à toute discussion, mais il demande et invite la chambre à considérer l'importance de voter aussi promptement qu'elle pourra convenablement le faire sur cette question. C'est à la chambre de décider si le projet de confédération qui lui a été proposé par le gouvernement est un projet qui, avec tous ses défauts, doit-être adopté, ou si nous devons nous confier à un avenir incertain. Afin que la chambre en vienne de suite à une entente dans cette affaire, je vais, comme je l'ai annoncé hier, prendre tous les moyens parlementaires pour obtenir un vote aussi tôt que possible, et, en conséquence, je proposerai maintenant la question préalable. (Applaudissements ironiques à gauche; contre-applaudissements à droite.) Je propose, M. l'ORATEUR, que la question principale soit maintenant mise aux voix. (Nouveaux applaudissements.) Les hon. membres de l'autre côté de la chambre savent parfaitement bien que cette proposition que je fais

ne doit pas couper court aux débats. (Ecoutez! écoutez!) La chambre aura encore l'occasion d'entendre, et sera heureuse d'entendre l'hon. député de Chateauguay, qui crie "écoutez! écoutez!" exprimer son opinion que ce projet est tellement mauvais que la chambre agirait sagement en le rejetant, lorsque l'on n'offre rien pour le remplacer, et que nous n'entrevoyons rien dans l'avenir. Nous aurons tous beaucoup de plaisir à entendre l'hon, monsieur dire si nous devons ou non adopter ce projet. Il y a une proposition sur l'ordre du jeur, dont avis a été donné par l'hon. député de Peel (M. J. H. CAMERON.) Ma motion ne nuira pas d celle-ld. Mais si cette chambre est d'avis que ce projet doit être adopté, mon hon, ami aura alors l'occasion de proposer sa motion. (Ecoutez! écoutez!)

L'Hon. M. L'ORATEUR—Si la chambre le désire, je lirai l'article des règlements qui a trait à la question préalable. Le 35e article des règlements de la chambre est comme suit:— "La question préalable, tant qu'elle n'est pas décidée, exclut tout amendement à la question principale, et doit être conçue de la manière suivante :— 'Que cette question soit maintenant mise aux voix.' Si la question préalable est résolue affirmativement, la question principale est aussitôt mise aux voix sans débat, ni amondement." (Ecoutez ! écoutez !)

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIÉR-M. l'ORA-TEUR, je seconde cette motion. (Applaudissements ironiques de la gauche.)

L'HON. M. L'ORATEUR—La question est maintenant :—" Que cette question soit maintenant mise aux voix."

L'Hon. M. HOLTON—Je ne me lève pas maintenant, M. l'ORATEUR, pour faire aucune remarque sur la manière de procéder adoptée par l'hon. procureur-général du Haut-Canada, autre que celle ci : qu'un ami, un hon, membre de cette chambre, me disait hier que le gouvernement allait probablement adopter cette ligne de conduite, afin de forcer l'adoption de cette mesure par la chambre. Mais je repoussai cette idée. Je pensai qu'il était impossible qu'un gouvernement, qui compte au nombre de ses membres des hommes publics qui ont joue un rôle éminent dans l'histoire parlementaire de ce pays, depuis quelques années, pût recourir à une parcille duperie. (Applaudissements.) Après avoir présenté cette mesure comme il l'a fait,-après l'avoir présentée d'une manière très inconstitutionnelle et